

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-158 DU 1^{er} AVRIL 2005

Chargeant Monsieur **Antoine DAYORI**,
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du
Tourisme de l'intérim de **Monsieur Jean-
Baptiste Kocou EDAYE**, Ministre de la
Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour compter
du vendredi 1^{er} au dimanche 10 avril 2005
inclus.

Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

- Vu : la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu : la proclamation le 1^{er} Août 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu : le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1 : Pour compter du vendredi 1^{er} au dimanche 10 avril 2005, Monsieur **Antoine DAYORI**, est chargé d'assurer l'Intérim du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, pendant l'absence de Monsieur **Jean-Baptiste Kocou EDAYE**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1^{er} avril 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - SGG :
4 - Autres Ministères : 18 - Départements : 6 - JORB : 1